

Commission Locale de l'Eau du SAGE Thau-Ingril

1^{er} juillet 2025 | 17h30 – Salle polyvalente– Montbazin

Liste de présence

COLLEGE	Etablissement / structure	Représentant	Présent/ Représenté/Excusé / Absent	Procuration à
Représentants des collectivités territoriales et établissements publics locaux	Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée	Monsieur Sébastien DENAJA	A	
	Conseil Départemental Hérault	Madame Véronique CALUEBA	A	
	Mairie de Balaruc les Bains	Monsieur Angel FERNANDEZ	P	
	Mairie de Balaruc le Vieux	Monsieur Marcel BOSC	R	M. GARCIA
	Mairie de Bouzigues	Monsieur Cédric RAJA	R	M. GARCIA
	Mairie de Frontignan	Monsieur Olivier LAURENT	E	
	Mairie de Gigean	Monsieur Jacques BERGE	E	
	Mairie de Loupian	Monsieur Alain VIDAL	E	
	Mairie de Marseillan	Monsieur Walter BIGNON	A	
	Mairie de Mèze	Monsieur Jean-Christophe DALBIGOT	P	
	Mairie de Montagnac	Monsieur Rémi BARTHES	A	
	Mairie de Montbazin	Monsieur Aurélien DALOZ	P	
	Mairie de Pinet	Monsieur Nicolas ISERN	A	
	Mairie de Poussan	Monsieur Sylvain BARONE	P	
	Mairie de Sète	Monsieur Vincent SABATIER	P	
	Mairie de Villeveyrac	Monsieur Michel GARCIA	P	
	Syndicat mixte du bassin de Thau	Madame Maryalis CARMEL	R	M. SABATIER
	Sète Agglopôle Méditerranée	Monsieur Loïc LINARES	A	
	Sète Agglopôle Méditerranée	Monsieur Max SAVY	A	
	Sète Agglopôle Méditerranée	Monsieur Josian RIBES	P	
	Sète Agglopôle Méditerranée	Monsieur Thierry BAEZA	R	M. DALBIGOT
	Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée	Madame Gwendoline CHAUDOIR	A	
	Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée	Monsieur Laurent DURBAN	A	
	Syndicat du Bassin du Lez	Monsieur Jérôme MOYNIER	E	
	Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau des communes du Bas Languedoc	Monsieur Georges NIDECKER	P	
	Syndicat Mixte d'études et de travaux de l'Astien	Monsieur Gérard NAUDIN	A	
	Syndicat Mixte du SCOT du Biterrois	Monsieur Serge PESCE	A	
	Syndicat Mixte du Bassin du Fleuve Hérault	Monsieur Christophe MORGO	E	

Usagers	Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins Occitanie	Monsieur Emmanuel BASSINET	A	
	Prud'homme de Thau-Ingril	Monsieur Jean-Marie RICARD	A	
	Comité Régional Conchylicole de Méditerranée	Monsieur Fabrice GRILLON	E	
		Monsieur Patrice LAFONT	P	
	France Nature Environnement	Monsieur Eric VINDIMIAN	R	M. JULLIAN
	Association ADENA	Madame Julie BERTRAND	P	
	Chambre de Commerce et d'Industrie de Sète-Frontignan-Mèze	Monsieur Christophe FERNIQUE	A	
	Chambre d'Agriculture de l'Hérault	Madame Julie CATHERINOT	E	
	La coopération agricole Occitanie	Monsieur Jean Yves ROUILLE	E	
	Centre Permanent d'initiatives pour l'Environnement du bassin de Thau	Madame Pauline CONSTANTIN	P	
	Fédération des Industries Nautiques	Monsieur Thierry LESIEUR	E	
	Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en mer Occitanie	Monsieur Christian GUIRAUD	P	
	Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir Sète bassin de Thau	Monsieur Michel BOIVIN	P	
	Conservatoire des Espaces Naturels	Monsieur Rémi JULLIAN	P	
	Comité départemental du Tourisme		E	
	Voies navigables de France	Madame Emilie COLLET	E	
Etat et ses établissements publics	Préfecture de l'Hérault	Madame Pascale FIEVET	R	M. VINCHES
	Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	Monsieur Pierre VINCHES	P	
	Agence Régionale de Santé		A	
	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse ou son représentant	Madame Karine BONACINA	R	M. VINCHES
	Direction Régionale Académique à la Recherche et à l'Innovation	Monsieur Gérard VILAREM	P	
	Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres	Madame Muriel RIBOT	E	

Autres personnes présentes	
Madame Sandrine LAFONT	SAM
Monsieur Marc COUSTOL	SBL
Monsieur Alain MICHELETTI	SAM
Madame Caroline MULLER	CD34
Madame Agnès D'ARTIGUES	SMBT
Monsieur David COTTALORDA	SMBT
Monsieur Peter MULLER	SMBT
Madame Hélène FABREGA	SMBT

Rappel de l'ordre du jour

1. Adoption du compte rendu de la dernière CLE
2. Présentation du Contrat de gestion intégré « Eau et Climat »
3. Présentation du PAPI
4. Adoption du Plan de gestion stratégique des zones humides
5. Expérimentation de la Vise : avancement du projet
6. Etude de sécurisation de l'accès à l'eau douce pour l'ensemble des usages : démarrage et prochaines étapes.

M. Garcia remercie la commune de Montbazin pour son accueil.

1. Adoption du compte rendu de la dernière CLE

Adopté à l'unanimité

2. Présentation du Contrat de gestion intégré « Eau et Climat » (Cf. Diapos 4 à 18)

Agnès d'Artigues présente le Contrat qui en est dans ses dernières phases d'élaboration.

Le nouveau contrat s'inscrit dans le Plan de bassin d'adaptation au changement climatique 2024- 2030 (PBACC) porté par le Comité de bassin et qui identifie les défis à relever pour notre territoire ainsi que différents paniers de solutions pour pouvoir y répondre. Le territoire de Thau a souhaité s'engager dans l'élaboration d'un contrat labellisé « Eau et Climat », ce qui a contraint le calendrier.

Ce contrat eau et climat à l'échelle du territoire de Thau reste un contrat de gestion intégrée centré sur l'eau et l'adaptation au changement climatique, marque de fabrique de Thau dès 2009. L'Agence de l'eau accepte qu'on puisse intégrer d'autres thématiques telles que l'alimentation (PAT), sujet porté depuis 2021 sur le territoire ou des actions favorables pour la pêche et la conchyliculture (programme DLAL). Ces actions ne seront pas financées par l'Agence mais seront présentées dans le contrat, démontrant ainsi démarche de gestion intégrée des enjeux.

Quelques grands projets seront identifiés et intégreront plusieurs aspects : territoriaux, innovants, participatifs.

Le Contrat s'étend sur 5 ans 2025-2029, sans convention d'application et avec possibilité d'avenant à mi-parcours lors du bilan. Le périmètre du contrat intègre le périmètre du SAGE, du PAT et de la démarche DLAL.

A. d'Artigues rappelle ensuite les principales étapes préparatoires au contrat depuis juillet 2024 ainsi que la structuration du CGI EC. Pour chacun des axes, quelques exemples d'actions proposées par les acteurs du territoire sont donnés.

3 axes thématiques

- Protection des ressources, des milieux et des écosystèmes
- Aménagement durable du territoire et sobriété en eau
- Résilience économique de territoire

1 axe transversal

- Animation territoriale

La finalisation de l'élaboration du Contrat est prévue dans l'été pour un envoi début septembre à la Misen prévue mi-septembre. La présentation pour validation par la CLE se tiendra fin septembre. Les documents seront ensuite transmis à l'Agence de l'Eau pour instruction et signature en décembre 2025.

Echanges :

M. Garcia rappelle que sur notre territoire, la question de la salinisation des sols et des nappes doit être affichée comme un enjeu majeur. A. d'Artigues rappelle que le PBACC aborde ce sujet et présente des paniers de solutions à mettre en place. P. Vinches confirme que la prise en compte de la salinisation devient un sujet majeur des services de l'Etat et de l'Agence de l'Eau de Montpellier.

P. Vinches indique que les volumes ciblés pour les économies en eau par l'agriculture dans le PBACC correspondent aux volumes d'économie déjà inscrits dans les Plans de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE ou PTGE) à l'échelle du Bassin Rhône Méditerranée.

A. Daloz demande si la commune de Montbazin peut encore faire parvenir des actions. A. d'Artigues rappelle que les collectivités ont été associées au plus tôt avec 3 ateliers qui se sont tenus début avril et propose que la commune fasse parvenir les éléments rapidement. Un important travail a débuté par l'Agence de l'Eau pour la relecture des fiches actions.

3. Présentation du PAPI (Cf. Diapos 20 et 24)

Peter Muller présente la démarche et le contenu du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), qui structure toutes les actions qui sont menées sur le territoire qui ont pour vocation la gestion du risque inondation à l'échelle du bassin versant.

P. Muller indique le cadre de la procédure ainsi que les partenaires engagés dans la démarche qui arrive dans sa phase finale d'écriture.

Il présente de manière synthétique les 7 axes du PAPI ainsi que la répartition des 47 actions dans ces axes.

Le dépôt du dossier pour instruction doit se faire avant le 15 juillet 2025 pour un passage en Commission de Bassin le 28 novembre. La labellisation PAPI est prévue pour début 2026.

Echanges :

S. Barone souhaite savoir si le PAPI prévoit des actions concernant la mise à niveau de système d'endiguement sur le territoire.

P. Muller indique que Sète Agglopolie est en cours de finalisation d'une étude d'identification des systèmes d'endiguement qui a identifié deux systèmes potentiels. L'étude hydraulique devra confirmer leur efficacité, les coûts potentiels de travaux et d'entretien des ouvrages s'ils sont retenus.

4. Adoption du Plan de gestion stratégique des zones humides - PGSZH (cf. Diapos 25 à 61)

M. Garcia rappelle qu'impulsé par la nécessité d'homogénéiser les inventaires existants et par la volonté d'articuler la gestion des zones humides à l'ensemble du bassin versant de Thau et d'Ingril, un plan de gestion des zones humides a été élaboré en intégrant plusieurs étapes de concertation.

Depuis 2022, les 9 phases de l'étude se sont enchaînées avec plus ou moins de régularité.

Le travail de rédaction de la stratégie (et du programme d'actions) a nécessité plusieurs réunions de travail et allers-retours entre le SMBT, l'Agence de l'Eau RMC, les Gemapiens et les gestionnaires de zones humides. Ces échanges se sont avérés nécessaires compte tenu de l'hétérogénéité de la connaissance sur les fonctionnalités des zones humides du bassin versant, certaines bénéficiant de plan de gestion et d'une gestion active alors que d'autres n'étaient pas connues avant cette étude.

L'ensemble des documents composant le PGSZH a été transmis aux membres de la CLE lors de l'invitation.

H. Fabrega présente les différentes phases de réalisation ainsi que le processus de concertation.

La présentation revient en particulier sur certains points clés méthodologiques et les principaux résultats.

Les lagunes littorales permanentes ont été intégrées au PGSZH. Elles représentent 72% des surfaces des zones humides avérées du territoire. Afin de ne pas fausser la priorisation des enjeux sur les ZH hors lagunes principales, ces dernières n'ont pas été prises en compte dans certaines statistiques (Cf. Diapo 36).

H. Fabrega revient sur les différentes pressions impactant par les ZH et les différents éléments pris en considération dans l'étude.

M. Garcia remarque que certains usages (ex. Agriculture) peuvent avoir des impacts négatifs (remblais, drainage) et positifs (maintien des milieux ouverts par le pâturage etc...).

M. Jullian souligne que l'identification des usages présents, croisés avec l'état fonctionnel de la zone humide permet de maintenir une veille sur les bonnes pratiques à maintenir ou à instaurer.

Après la présentation des niveaux d'enjeux à l'échelle du territoire, H. Fabrega précise les éléments de protection et gestion référencés qui ont permis d'affiner les priorités d'intervention.

Ensuite, la **stratégie d'intervention 2025-2035** est décrite avec les actions correspondant à une approche transversale et celles permettant une approche localisée.

6 actions transversales sont identifiées :

AT01 : Animer la mise en œuvre du Plan de gestion stratégique des zones humides du bassin de Thau

AT02 : Préserver les zones humides dans les documents de planification

AT03 : Élaborer une stratégie d'intervention foncière

AT04 : Sensibiliser les acteurs et les usagers

AT05 : Améliorer la connaissance sur les zones humides

AT06 : Mener une réflexion globale sur une gestion adaptative face au changement climatique

15 actions localisées sont identifiées et déclinées à l'échelle des secteurs fonctionnels :

AL01 : Attribuer une protection supplémentaire (périmètre réglementaire)

AL02 : Mettre en place un plan de gestion de la zone humide

AL03 : Améliorer/Restaurer des habitats naturels humides/rivulaires

AL04 : Améliorer/Restaurer les continuités écologiques

AL05 : Améliorer/restaurer la fonctionnalité hydrologique des zones humides, des cours d'eau (continuité naturelle...) et des bords de cours d'eau (pente, végétalisation...)

AL06 : Lutter contre la cabanisation

AL07 : Gérer les ruissellements vers les zones humides

AL08 : Adapter les pratiques agricoles aux enjeux des zones humides

AL09 : Gérer les rejets des zones industrielles

AL10 : Surveiller la présence d'espèces exotiques envahissantes et lutter contre leur développement

AL11 : Gérer l'activité touristique et les usages de loisirs

AL12 : Gérer les pressions liées aux axes routiers (déchets, entretien bords de routes...)

AL13 : Améliorer les connaissances sur les Espaces de Bon Fonctionnement

AL14 : Réaliser un suivi hydrologique, chimique et écologique sur les zones humides les plus exposées aux pressions

AL15 : Mener une réflexion sur la salinisation des zones humides et la remontée du biseau salé

Echanges :

Les zones humides artificielles ont été identifiées comme telles dans le PGSZH.

M. Garcia et A. Daloz remarquent qu'il y existe encore une marge de manœuvre lors de la création de bassins de régulation des eaux de ruissellement. Il s'agirait de prendre en compte leur potentiel en matière d'infiltration des eaux dans le sol et la création de zones humides associées.

A. Miqueletti, confirme dans un mail suite à la CLE que SAM priorise des aménagements perméables sur l'ensemble de ses nouveaux projets.

J. Bertrand souligne l'effort de concertation qui a été mené lors de l'élaboration du PGSZH. Elle indique qu'il faut toutefois rester vigilant sur la traduction des cartographies de priorisation d'intervention. Il ne faudra pas diminuer les efforts d'intervention sur les secteurs fonctionnels concernés par des espaces protégés ou au foncier maîtrisé.

S. Barone s'interroge sur le croisement entre les fonctions et les pressions. La lecture du tableau semble signifier qu'une zone humide à l'état fonctionnel faible ne fera pas l'objet d'effort de restauration sauf si une pression forte ou moyenne a été identifiée.

H. Fabrega rappelle que chaque zone humide fera l'objet d'une veille et d'une attention. Cependant, l'objectif du PGSZH est bien de prioriser l'action publique. La méthodologie permet ainsi de prioriser les interventions sur les secteurs subissant le plus de pressions afin de sauvegarder ou de restaurer les fonctionnalités identifiées comme en bon état ou à restaurer.

A. Daloz signale qu'il serait intéressant d'intégrer l'étude réalisée à Montbazin sur la prospective de création/ restauration de mares au regard de leurs fonctionnalités.

M. Garcia note l'intérêt de ces projets. H. Fabrega confirme que les données mares issues des ABC et de l'étude SAM ont été intégrées et que des actions ont été localisées sur les secteurs fonctionnels concernés par les mares.

S. Lafont confirme que l'étude sur l'impact et l'avenir du site de l'ancienne décharge sur le lido de Sète a été lancée.

Michel Garcia présente les rôles de chaque instance engagée dans la mise en œuvre du PGSZH (cf. **Diapos 58 et 59**).

La CLE :

- suivre l'état d'avancement des actions : rapportage et bilan annuel
- mobiliser la Commission thématique milieux pour le suivi des actions et projets

Le SMBT

- structure porteuse de l'animation du PGSZH / accompagnement des maîtres d'ouvrage
- développer les outils de porter à connaissance du PGSZH / observatoire des zones humides
- transcrire l'étude lors de la révision du SAGE : Etat des lieux, enjeux, dispositions, règlement
- mobiliser les outils financiers et techniques pour faciliter la réalisation des actions

Les Maîtres d'Ouvrage

- inscrire les actions dans leurs documents de planification
- inscrire des actions prioritaires dans le nouveau de contrat de gestion intégré Eau et Climat
- mobiliser les outils financiers et techniques pour faciliter la réalisation des actions

Le Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides des Bassins versant Thau Ingril a pour vocation d'être le document de référence pour réduire les pressions, préserver et restaurer les zones humides et leurs fonctionnalités.

La CLE adopte à l'unanimité le PGSZH, sa stratégie d'intervention et les modalités de sa mise en œuvre.

H. Fabrega informe la CLE qu'un travail débutera avant la fin de l'année sur la mise en place d'outils de diffusion et de porter à connaissance du PGSZH à l'échelle du territoire.

En réponse à JC. Dalbigot, H. Fabrega confirme que la donnée sur la présence des ZH avérées et potentielle doit d'ores et déjà être prise en compte dans les projets d'aménagement ou documents de planification urbaine. Une information sera transmise aux collectivités grâce aux outils qui vont être développés. En parallèle, le travail avec les Gemapiens va se poursuivre pour intégrer le PGSZH dans les programmations des EPCI et des gestionnaires d'espaces naturels.

P. Vinches conseille le SMBT de se mettre en relation avec Mme Gineste à la Dreal concernant les données issues du PGSZH.

5. Expérimentation de la Vise : avancement du projet (Cf. Diapos 62 et 63)

M. Garcia informe la CLE du commencement des travaux sur la mise en place du dispositif expérimental pour éviter l'inversac sur la source de la Vise. M. Garcia remercie les partenaires ainsi que M. Vinches en particulier pour son implication et son rôle de facilitateur, qui ont permis la réalisation de ce programme.

<https://www.smbt.fr/blog/2025/07/31/la-lagune-de-thau-face-a-linversac-une-premiere-en-france/>

6. Etude de sécurisation de l'accès à l'eau douce pour l'ensemble des usages : démarrage et prochaines étapes. (Cf. Diapos 64 à 69)

M. Garcia et H. Fabrega informent la CLE que l'étude Besoin Ressource commencera début août 2025. Quelques éléments méthodologiques sont présentés.

V. Sabatier souligne l'intérêt de cette étude. Il informe la CLE que de son côté, Sète Agglopôle s'engage dans un travail pour définir le futur mode de gestion de l'eau.

En réponse à A. Daloz, H. Fabrega confirme que les besoins des lagunes et des autres milieux naturels et notamment aquatiques seront pris en compte dans l'étude.

M. Garcia, avant de conclure informe la CLE de la tenue de l'évènement multi thématiques et multi partenarial Ora Maritima les vendredi 17 et samedi 18 octobre 2025.

En l'absence d'autre point à aborder ou de remarque des membres de la CLE, Monsieur Michel GARCIA remercie les personnes présentes pour les échanges et clôture la séance à 19h00.